

RÉSOLUTION N° 24-36 DU DISTRICT SCOLAIRE DE BOULDER VALLEY RE-2
Aide aux étudiants et aux familles

ATTENDU QUE le district scolaire de Boulder Valley a pour mission de créer des opportunités d'apprentissage stimulantes, qui ont du sens pour les élèves et qui suscitent leur intérêt, afin que chacun puisse s'épanouir et se préparer à une vie prospère de citoyen engagé ;

ATTENDU QUE, pour apprendre et s'épanouir, les enfants doivent savoir que le district scolaire protégera leur sécurité et leur bien-être émotionnel indépendamment de toute considération de handicap, appartenance ethnique, croyance, couleur, sexe, orientation sexuelle, identité ou expression de genre, origine nationale, statut d'immigration ou de citoyenneté, religion, ascendance, composition familiale ou caractéristique physique ;

ATTENDU QUE les élèves méritent de se sentir respectés et appréciés pour ce qu'ils sont ;

ATTENDU QUE le conseil scolaire du district de Boulder Valley est devenu un modèle national pour les districts scolaires qui cherchent à créer des écoles sûres pour tous les élèves en adoptant des politiques équitables et en analysant en toute transparence les données sur lesquelles les plans stratégiques du district scolaire sont basées.

ATTENDU QUE le Colorado est à l'avant-garde au niveau national dans la lutte contre les discriminations, notamment avec l'application de la loi HB19-1192 qui promeut l'inclusion de l'histoire, de la culture et des contributions sociales des groupes raciaux et ethniques et des personnes LGBTQ dans les programmes scolaires publics et les normes académiques ;

ATTENDU QUE, depuis la décision de 1982 de la Cour suprême des États-Unis, dans l'affaire Plyler c. Doe, la loi fédérale reconnaît le droit de tous les enfants, quel que soit leur statut d'immigration, de s'inscrire à l'école publique ;

ATTENDU QUE les directives fédérales reconnaissent que « les écoles sont des espaces protégés où les autorités fédérales de l'immigration ne devraient pas réprimer les infractions en matière d'immigration ». En outre, les directives énoncent clairement la conviction de l'agence fédérale comme suit :

« Les missions des forces de l'ordre peuvent être exercées sans refuser ou limiter l'accès des personnes aux soins médicaux nécessaires, des enfants à leurs écoles, des personnes déplacées à la nourriture et au logement, des croyants à leurs lieux de culte, etc. L'adhésion à

ce principe est l'un des fondements de notre engagement en tant que fonctionnaires de l'État. »¹;

ATTENDU QUE le district scolaire recherche prioritairement les partenariats avec les familles et les communautés, y compris dans son plan stratégique, sachant que nos élèves ont besoin de leurs parents, tuteurs et autres adultes dans leur vie pour leur bien-être, y compris leur réussite scolaire ; et

ATTENDU QUE des déclarations concernant des mesures qui pourraient être prises au niveau fédéral ont amené certaines familles, certains élèves et certains membres du personnel du district scolaire à se sentir en insécurité et en danger ;

ATTENDU QUE le conseil s'est engagé à adopter des politiques et des pratiques qui soutiennent et représentent les diverses personnes et familles de nos communautés et garantissent que les élèves peuvent accéder à l'enseignement comme le garantissent la Constitution du Colorado, la loi du Colorado et la loi fédérale.

NOUS ARRÊTONS QUE le district scolaire fera tout ce qui est en son pouvoir pour protéger nos élèves et nos familles, quel que soit leur statut d'immigration, et notamment par les actions suivantes :

- Le district scolaire ne dérogera pas à son principe de ne pas collecter ou conserver d'informations sur le statut d'immigration de nos élèves ou de leurs familles ou tuteurs.
- Le district scolaire fournira aux familles des coordonnées de contact d'urgence à jour et les aidera à élaborer des plans d'urgence si elles en ressentent le besoin. Il soutiendra les élèves qui estiment que leurs familles et eux-mêmes sont en danger.
- Les écoles doivent transmettre au service juridique du district scolaire toute demande reçue par les autorités fédérales chargées de l'immigration, qui souhaitent :
 - entrer dans une école du district scolaire ou dans une autre propriété du district scolaire ;
 - communiquer avec un élève qui est sous la supervision du district scolaire lors d'une activité scolaire ou à bord des moyens de transport du district scolaire ;
 - obtenir des informations sur nos élèves ou nos familles.

NOUS ARRÊTONS ÉGALEMENT QUE le district scolaire fera tout ce qui est en son pouvoir pour protéger nos élèves et membres de la communauté LGBTQ, notamment par la mise en œuvre du Title IX et des autres lois fédérales et étatiques et des règlements du district scolaire en la matière, et par un engagement continu à créer des environnements scolaires sans discrimination et harcèlement.

¹ [Département de la Sécurité intérieure des États-Unis \(2021\). directives sur l'action des forces de l'ordre dans les zones protégées et à proximité.](#)

NOUS ARRÊTONS ÉGALEMENT QUE le district scolaire ne tolérera pas les discours de haine, y compris les discours antisémites et toute autre forme de harcèlement religieux.

NOUS ARRÊTONS ÉGALEMENT QUE le conseil du district réaffirme son engagement à créer des conditions d'enseignement équitables au moyen de ses politiques contre la discrimination et le harcèlement. Nous encourageons les directeurs, les enseignants, les élèves et les parents de toutes nos écoles à signaler immédiatement de tels comportements sur le site Web du district scolaire. Tous ces rapports feront l'objet d'une enquête rapide et sans parti pris.

www.bvsd.org/parents-students/be-ready/make-a-report

NOUS ARRÊTONS ÉGALEMENT QUE les directeurs et le personnel des établissements identifieront les politiques et procédures nécessaires pour mettre en œuvre la présente résolution et en feront part au conseil du district.

NOUS ARRÊTONS ÉGALEMENT QUE district scolaire affichera cette résolution dans tous ses établissements scolaires, la distribuera au personnel du district scolaire et aux parents dans toutes les langues principalement utilisées dans le district scolaire, et communiquera largement sur les engagements de cette résolution.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que le Conseil de l'Éducation de BVSD adopte cette résolution en ce 10 décembre 2024.